

Formulaire avis médical admission établissement d'accueil du jeune enfant

Pour toute admission en crèche, les parents doivent fournir un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission. Voici un document qui peut leur être transmis afin que le médecin qui suit l'enfant puisse le remplir si l'établissement ne dispose pas de médecin de crèche.

Avis médical admission en établissement d'accueil du jeune enfant

Je soussigné

Docteur en médecine exerçant à
(Lieu d'exercice)

Certifie :

avoir examiné l'enfant Nom

Prénom Né(e) le

J'atteste n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la vie en collectivité et qu'il est à jour de ses vaccinations obligatoires.

J'ai constaté que l'état de santé de cet enfant peut nécessiter de la part de l'établissement d'accueil :

l'administration d'un traitement (ordonnance jointe)

des modalités de prises en charge particulières

une attention particulière

.....
.....
.....
.....
.....

Pour organiser les modalités de l'accueil de cet enfant, je souhaite être contacté par le médecin ou la directrice ou la référente technique de l'établissement.

oui

non

Fait le :

Tampon et signature

Visa de la directrice ou référente technique :